

Envoyé en préfecture le 23/12/2019

Reçu en préfecture le 23/12/2019

Affiché le

17 Dec 2019

ID : 056-215602406-20191216-2321D1-19195H1-DE

TARIFS DE LOCATION SALLES DE SAINT-JACQUES ASSOCIATIONS ET PARTICULIERS

SALLE	Nb de personnes. autorisées	TARIF COMMUNE/FORFAIT				TARIF HORS-COMMUNE/FORFAIT			
		ASSOCIATIONS		PARTICULIERS		ASSOCIATIONS		PARTICULIERS	
		1/2 journée	journée	1/2 journée	journée	1/2 journée	journée	1/2 journée	journée
Hoëdic 35 m ²	30	50	40	65	60	100	80	133	
Michel Benoît 60 m ²	60	90	70	120	100	180	133	240	

Lors de la location de la salle, le locataire s'engage à rendre les lieux dans l'état de propreté dans lequel il les a trouvés.

En cas de manquement à cette obligation, la commune facturera au locataire les frais de remise en état sur la base du taux horaire délibéré par le Conseil Municipal appliqué au temps passé.

Taux horaire remise en état 25€ (délibération n°2014-132 du 7 juillet 2014)